

222C1067
FR0010417345-FS0313

11 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mai 2022, la société de droit de l'état du Delaware Braidwell LP¹ (2200 Atlantic Street, Stamford, CT 06902, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 mai 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 053 892 actions DBV TECHNOLOGIES² représentant autant de droits de vote, soit 9,90% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société DBV TECHNOLOGIES⁴.

¹ « *Limited partnership* » contrôlée par (i) M. Alexander Kamal, par l'intermédiaire de la société Braidwell Management LLC, cette dernière étant le « *general partner* » de la société Braidwell LP, et (ii) par la société Braidwell Holding LP. M. Alexander Kamal a précisé ne détenir aucune action DBV TECHNOLOGIES à titre personnel.

² Dont 12 107 785 ADS représentant 6 053 892 actions DBV TECHNOLOGIES.

³ Sur la base d'un capital composé de 61 132 775 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société DBV TECHNOLOGIES du 5 mai 2022.